



Travaux: 100 à 250€ d'indemnisation par jour pour les commerçants

ADRIEN DE MARNEFFE Publié le mardi 17 avril 2018 à 20h17 - Mis à jour le mardi 17 avril 2018 à 20h18



◀224

◀23

BELGIQUE (/ACTU/BELGIQUE) Les commerçants et autres indépendants wallons seront bientôt indemnisés quand ils sont négativement impactés par un chantier public et ses nuisances.

En janvier 2015, le Fonds de participation d'indemnisation des indépendants victimes de chantiers publics a stoppé son activité en Wallonie, suite à la sixième réforme de l'état. Entre-temps, Bruxelles et la Flandre étaient parvenus à conserver un système d'indemnisation. Pas la Wallonie.

Le système d'avant 2015 prévoyait une indemnité de 75 € par jour, dès lors que le commerce fermait ses portes durant au moins huit jours.

La *DH* s'est procuré l'avant-projet de décret de Pierre-Yves Jeholet (MR), ministre wallon de l'Économie, qui sera présenté au gouvernement wallon ce jeudi en vue d'une adoption. Bonne nouvelle pour les commerçants : le nouveau système sera plus généreux.

En effet, en cas de fermeture complète pendant au moins 20 jours consécutifs à cause des travaux, le texte prévoit d'octroyer une indemnité d'un montant de minimum 100 euros et maximum 250 euros par jour. On parle alors d'indemnité de type A. Contre 75 euros auparavant.

Mieux, un nouveau type d'indemnité pourra également être délivrés aux indépendants : l'indemnité de type B. Il s'agira d'une compensation octroyée alors même que le commerce ou l'entreprise n'a pas dû fermer ses portes. Si elle a pu rester ouverte à sa clientèle au moins deux heures par jour mais que son activité a été négativement influencée par les travaux. Ce type de cas de figure

donnera droit à une indemnité d'un montant moindre.

Subtilité : le montant de l'indemnité perçue ne pourra pas dépasser le chiffre d'affaires habituel de l'indépendant. Exemple : un coiffeur ne percevra pas 2.000 euros d'indemnité, si sur cette période, son chiffre d'affaires habituel n'a été réduit que de 1.000 euros.

L'effort financier consenti par la Région wallonne sera nettement plus important qu'auparavant. À titre de comparaison, en 2011, 548 dossiers et 14.631 journées avaient été indemnisés dans le sud du pays, pour un total de 1,048 million €. Pour la nouvelle mesure, dont le lancement est espéré pour la fin 2018, un budget de 2 millions € est prévu, uniquement pour les indemnités : le double !

Le texte prévoit que les travaux soient annoncés via un affichage public.

Une manière de permettre aux commerçants d'introduire leur demande à l'avance auprès de l'administration, qui doit apprécier l'intérêt de la demande et fixer le montant de l'indemnité. Cette demande devra être rentrée 15 jours au plus tard après le début des travaux. En cas d'acceptation, ils pourront bénéficier de l'indemnité, dès le début des travaux.

Des sanctions seront prévues en cas de fraude, par exemple, si de fausses informations ont été données à l'administration, afin d'obtenir des indemnités plus juteuses.

Adrien de Marneffe

◀224

◀23

6 commentaires

Trier par **Meilleurs**

Ajouter un commentaire...



Michel Janssens · Région de Bruxelles-Capitale

la bonne question pour ces commerçants c'est quand ils seront indemnisés... promettre c'est bien mais quand il s'agit de payer à temps le pouvoir politique traîne souvent la patte

J'aime · Répondre · 5 j



Luc Masure · ULB - Université libre de Bruxelles

Il y en a, mais pas des plus fute-fute pour affirmer que le PS n'a rien fait pendant 35 ans pour ce problème. Alors que l'article dit bien qu'il s'agissait d'une compétence fédérale jusqu'à la 6ème réforme de l'état donc jusqu'en 2015. Et le système d'indemnités était en négociation quand le CDH s'est marié avec le MR (qui se marie avec n'importe qui comme on l'a vu au fédéral).

25/03/2016 Comme déjà indiqué, le cabinet du Ministre de l'Économie (Marcourt) travaille en étroite collaboration avec l'administration à la rédaction d'un programme de soutien et de développement de commerces.

Ce pro... Voir plus

J'aime · Répondre · 5 · 5 j



Kate Rate · Paris

Jean Roland tu oublie que lutgen a bloquer pour donner cet redevence en cadeaux au mr mais ont n ai pas sutbide le jour viendra que cdh et le mr sera au fond

J'aime · Répondre · 3 · 5 j



Laurent Bartels · Profondeville

Kate Rate

rêveuse ! hahaha

J'aime · Répondre · 5 j



Allan Darquenne · Gérant à Bureau Comptable Darquenne SPRL

Kate Rate et pourquoi le ps ne l'a pas proposé il y a 5 ou 10 ans ?

J'aime · Répondre · 1 · 5 j

[Voir 2 autres réponses de ce fil](#)



Miko Okim

Mwouais, suffit de mettre plus d'ouvrier sur les chantiers comme on le fait en Hollande ou en Allemagne et il n'y aura rien à payer...

J'aime · Répondre · 5 · 5 j



Dav Ve

tout à fait, merci d'amener un peut d'intelligence

J'aime · Répondre · 2 · 5 j



Allan Darquenne · Gérant à Bureau Comptable Darquenne SPRL